



# TROPHEE BAILLI DE SUFFREN 2012

## AVIS DE COURSE

### 1. ORGANISATION

La SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ (SNST, Var, France), le YACHT CLUB PORTO ROTONDO (YCPR, Sardaigne, Italie), le CLUB NAUTICO CORALLO & LEGA NAVALE ITALIANA/SCIACCA (CNC & LNI/Sciacca, Sicile, Italie) et le ROYAL MALTA YACHT CLUB (RMYC La Valette Malte), coordonnés par le MARENOSTRUM RACING CLUB (MRC, Saint-Tropez, France), organisent la 11<sup>ème</sup> édition du Trophée Bailli de Suffren du 23 juin au mercredi 4 juillet 2012.

### 2. RÉGLEMENTS

L'épreuve est régie par les textes en vigueur suivants :

- Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile en vigueur, y compris les prescriptions de la FFV,
- Les règles de la jauge CIM pour les voiliers d'Epoque et Classiques,
- Les règles de la jauge IRC pour les voiliers « Esprit de Tradition »,
- Le présent avis de course,
- Les Instructions de Course remises à l'inscription à Saint-Tropez avant le départ,
- La « réglementation spéciale pour le Trophée du Bailli de Suffren »

L'organisation fournira aux bateaux n'ayant pas de numéro de voile un cagnard contre une cotisation de 75€ payable à la SNST.

Dans tous les cas, la langue française prévaudra dans l'interprétation des textes en cas de différend.

### 3- PARCOURS

Le parcours est du type A « haute mer » selon les règles CIM, navigation « au large » selon les normes de l'Union Européenne La longueur du parcours est de 584 nautiques avec deux escales.

- **Saint-Tropez > Porto Rotondo (Sardaigne) 193 NM environ**
- **Porto Rotondo > Sciacca (Sicile) 275 NM environ**
- **Sciacca > La Valette (Malte) 116 NM environ**

Pour permettre à un maximum de bateaux de rallier l'escale suivante et en fonction des prévisions météo, des réductions de parcours à des portes de passages obligatoires pourront avoir lieu. Elles seront décidées au briefing avant chaque départ.

### 4. L'ESPRIT DE LA COURSE

Cette course-croisière se veut être une « course de gentlemen ». La compétition doit rester amicale entre ces bateaux d'exception. Si « la victoire est jolie », l'emphasis est néanmoins mise sur le plaisir de naviguer ensemble, de faire escale et la fête dans des sites privilégiés en Méditerranée, et ce, dans le respect du « Fair Sailing » (ISAF), de « l'Esprit corinthien » (IYCP), de la « Charte de la Belle Classe » (YCM), de l'environnement (« Ecogestes »), de la « Citoyenneté de la Mer » (SNSM), des règles de sécurité (FFV, CIM, TBS) de l'Etiquette navale (YCF) et du « Décalogue du Gentleman Sailor » (TBS)

Code vestimentaire aux réceptions le soir à terre : tenue uniforme bateau, et blazer, chemise blanche, cravate club, pantalon blanc.

### 5. PROGRAMME

- Jeudi 21 juin :** Accueil des concurrents à la SNST, enregistrement et contrôle des jauges. Amarrage au vieux port de Saint Tropez, quai Suffren.
- Vendredi 22 juin :** Accueil des concurrents à la SNST, inscriptions et contrôle des jauges. Concours des Prix d'honneur (prélude), « Dîner des Armateurs » offert aux concurrents sur le Môle J. Réveille, Port de Saint-Tropez.
- Samedi 23 juin :** Briefing à 9h00 à la SNST. Départ à 12h00. Passage d'une porte à la balise des Moines (sud Corse)
- Lundi 25 juin :** Arrivée à Porto-Rotondo (Sardaigne). Amarrage à la marina de Porto Rotondo. Heure limite d'arrivée : mardi 26 juin à 12h.
- Mardi 26 juin :** « Dîner des Capitaines » offert aux concurrents au YCPR.
- Mercredi 27 juin :** Briefing à 9h00 au YCPR. Départ à 12h00.



- Vendredi 29 juin :** Arrivée à Sciacca (Sicile) Amarrage à la Legga Navale ou au Circolo Nautico Corallo  
Heure limite d'arrivée : dimanche 1<sup>er</sup> juillet à 12h.  
« Diner des équipages » offert aux concurrents
- Lundi 2 juillet :** Briefing à 9h à la Legga Navale. Départ à 12h00.
- Mardi 3 juillet :** Arrivée à La Valette (Malte). Amarrage à Grand Harbour Marina, Vittoriosa Wharf sous le fort San Angelo  
Heure limite d'arrivée : mercredi 4 juillet à 12h00.
- Mercredi 4 juillet :** Cocktail à l'Ambassade de France. « Diner des Chevaliers Corsaires » offert aux équipages et remise des prix.
- Vendredi 6 juillet :** Libération des places au port. Liaison libre vers Syracuse

## 6. CLASSES ADMISES

Les deux classes admises sont:

- les bateaux de Tradition: Epoque et Classiques jaugés CIM
- les bateaux « Esprit de Tradition » jaugés IRC.

La course est ouverte aux bateaux habitables de plus de 11 mètres (Lft pour les bateaux jaugés CIM, Loa pour la jauge IRC).

Dans chaque classe, il devra y avoir au moins trois concurrents. Dans le cas contraire, soit des regroupements seront effectués, soit ces bateaux pourront être acceptés à titre d'accompagnement « hors course ».

Le nombre des concurrents est limité à 25 yachts. Les « Esprits de Tradition » seront admis en fonction des places disponibles laissées par les bateaux de tradition.

## 7. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront parvenir avant le samedi 16 juin, accompagnées :

- du formulaire original ci joint de « Demande d'admission » avec déclaration signée d'acceptation et de respect des règles de l'épreuve,
- de la liste de l'équipage, complétée éventuellement sur place avant le départ,
- du certificat de jauge CIM ou IRC (copie) en cours de validité,
- de la licence de voile en cours (copie) délivrée par la FFV ou toute autre fédération nationale membre de l'ISAF, pour chaque membre d'équipage, munie d'un visa médical de non contre indication à la pratique de la voile,
- d'une autorisation parentale à embarquer et sortir du territoire national pour les mineurs,
- de l'attestation de l'assurance du bateau pour les compétitions à la voile,
- d'une ou plusieurs photos du bateau et éventuellement des copies de son palmarès,
- le tableau de la réglementation spéciale pour le Trophée du Bailli de Suffren rempli et signé par le chef de bord,
- des frais (non soumis à la TVA) de constitution de dossier : 250 Euros pour les bateaux de Lft ou Loa inférieure ou égale à 15m; 400 Euros pour les bateaux de Lft ou Loa supérieure à 15m et inférieure ou égale à 25m et 600 Euros pour les bateaux de Lft ou Loa supérieure à 25m.

L'admission définitive d'un bateau sera décidée par les organisateurs après examen du dossier d'inscription ci-dessus. Les Instructions de Course, seront mises à la disposition des concurrents au Secrétariat de la SNST à partir du vendredi 24 juin une fois l'inscription terminée.

**« La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité » (Règle fondamentale n°4 des RCV).**

Une flamme de classe (hissée sur le pataras durant la course) pourra être remise aux concurrents.

## 8. CONTRÔLES ET JAUGE

Un certificat de jauge peut être obtenu auprès de :

- CIM/AFYT Roger Gibert, +33(0)6 20 41 24 66, ar.gibert@wanadoo.fr,  
Renaud Godard, +33(0)6 64 46 84 09, godhard@free.fr , (www.afyt.fr ),
- IRC John Coveney, +33(0)6 09 49 73 89, thecoveney@sfr.fr , (www.uncl.com)

Un contrôle complet du bateau sera fait avant le départ pour vérifier qu'il respecte le « Tableau de la réglementation spéciale » pour le Trophée du Bailli de Suffren.

Des contrôles à bord des bateaux pourront être effectués avant le départ de Saint-Tropez, aux escales et à l'arrivée, à la demande du Comité de Course, du Jury, de la Direction de Course, du Comité d'Organisation, d'une Association de Classe de référence ou de l'un des yacht-clubs d'escale.

## 9. EQUIPAGE

Le nombre minimum de personnes à bord devra être, pour tous les bateaux, égal au minimum à : 4 (bateaux de 11 à 15m), 5 (15 à 20m), 6 (+20m).

Le capitaine devra s'assurer sous sa seule responsabilité que son équipage a la compétence technique, l'état de santé, la préparation physique, l'équipement et l'expérience sportive nécessaires pour participer à une course au large de plusieurs jours avec navigation de nuit, et possède bien pour chacun un passeport ou une carte d'identité en cours de validité pour l'Union Européenne.



## 10. CLASSEMENTS ET PRIX

10.1 Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

10.2 Des prix seront distribués comme suit :

- Le « Sabre d'Honneur de l'Amiral Satan » est réservé aux Voiliers de Tradition,
- Prix pour chacune des classes représentées : yachts « d'époque », « Classiques », et « Esprit de Tradition »,
- Prix d'étape remis à Porto Rotondo par le Yacht Club Porto Rotondo, à Sciacca par le Club Nautico Corallo & Lega Navale Italiana, à Malte par le Royal Malta Yacht Club.
- Prix de la Ville de Saint-Tropez,
- Prix du Yacht Club de France, Prix de l'AFYT,
- Prix d'Élégance, Prix du « Fair play », Prix YCM de l'Art de Vivre, de la Belle Classe.
- Prix de Régularité, Prix SNST de l'Etiquette, Prix du « Yachtman de Tradition de l'Année », Prix de Restauration,
- Prix Classic Boat for Seamanship, Prix de la Yachtwoman de la course.
- Prix de l'Esprit Corinthien, Prix inter-clubs.

## 11. PUBLICITE

Un pavillon partenaire pourra être remis par le comité d'organisation à chaque concurrent. Il devra être hissé sur l'étai à chaque escale conformément à la réglementation 20.4 de l'ISAF

## 12. PLACES AUX PORTS

Les bateaux régulièrement inscrits bénéficieront dans la limite des disponibilités d'une place gratuite exclusivement durant leur séjour dans les ports visités, notamment à Saint-Tropez du vendredi 22 juin à 12h au samedi 23 juin midi, à Porto-Rotondo, à Sciacca, et à Malte du mardi 3 juillet midi au vendredi 6 juillet midi.

A St-Tropez : possibilité d'amarrage dès le jeudi 21 Juin à 50% du tarif sur réservation directe auprès de [www.port-de-saint-tropez.com](http://www.port-de-saint-tropez.com)

La place attribuée devra être respectée. L'amarrage, la sécurité à bord, le comportement à terre et le respect de l'environnement sont sous l'entière responsabilité du capitaine de chaque bateau.

## 13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 des RCV, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates avant, durant et après l'épreuve.

## 14. ASSURANCE

Tous les concurrents français ou étrangers doivent posséder une garantie de responsabilité civile à l'égard des tiers lors de compétitions à la voile, non inférieure à 1 500 000 euros pour tous dommages corporels et matériels confondus.

Pour les concurrents français, la licence FFVoile valide, obligatoire, tient lieu d'attestation d'assurance.

Les concurrents étrangers, non titulaires d'une licence FFVoile, devront fournir une attestation originale de leur assureur en français ou anglais, dont le montant de la garantie devra être exprimé en euros, dollars ou livres sterling UK. Une licence de voile française (FFVoile) peut être également délivrée sur place avant le départ à tout concurrent, muni d'un certificat médical valide.

## 15. SUIVI DES CONCURRENTS

Chaque bateau se verra attribuer une balise permettant un suivi des concurrents par la Direction de course, le Comité de course, le Jury et les internautes.

## 16. SECURITE

Afin de permettre une communication entre les bateaux et les organisateurs, une **VHF fixe** puissance 25W avec une **antenne en haut du mât** est **obligatoire**.

SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ

Nouveau Port

83990 SAINT-TROPEZ

Fax : +33(0) 494 978 700

E-mail : [snsttropez@aol.com](mailto:snsttropez@aol.com)

MARENOSTRUM RACING CLUB

6, rue des Charrons

83990 SAINT-TROPEZ

T/F: 00 33 (0)1 42 22 87 04

Email: [hcschroeder@hotmail.com](mailto:hcschroeder@hotmail.com)

